

Document:-  
**A/CN.4/284**

**Ordre du jour provisoire**

sujet:  
**<plusiers des sujets>**

Extrait de l'Annuaire de la Commission du droit international:-  
**1975, vol. I**

*Telechargé du site Internet de la Commission du Droit International  
(<http://www.un.org/law/french/ilc/index.htm>)*

## ORDRE DU JOUR

A sa 1302<sup>e</sup> séance, le 5 mai 1975, la Commission a adopté l'ordre du jour suivant :

1. Responsabilité des États.
  2. Succession d'États dans les matières autres que les traités.
  3. Clause de la nation la plus favorisée.
  4. Question des traités conclus entre États et organisations internationales ou entre deux ou plusieurs organisations internationales.
  5. Droit relatif aux utilisations des voies d'eau internationales à des fins autres que la navigation.
  6. Programme de travail à long terme.
  7. Organisation des travaux futurs.
  8. Coopération avec d'autres organismes.
  9. Date et lieu de la vingt-huitième session.
  10. Questions diverses.
-